

## > Pourquoi faire appel à la mobilité solidaire ?

J'ai trouvé un premier emploi, mais je ne peux m'y rendre

J'ai rendez-vous chez le médecin  
Il faut que je passe à la pharmacie

Je dois aller faire des courses  
Je souhaite rendre visite à des amis

Du lundi au vendredi, mise en place d'un réseau de conducteurs bénévoles pour vous transporter et vous accompagner, dans la limite de 5 trajets par mois et 80 kms aller-retour par voyage.

## > Comment bénéficier de Mobilité Solidaire ?

- Vous avez des difficultés pour effectuer vos déplacements
- Vous êtes retraité, bénéficiaire d'un minima social (Revenu de Solidarité Active, Allocation aux Adultes Handicapés, Allocation de Solidarité Spécifique), demandeur d'emploi salarié d'une structure d'insertion, orienté par un travailleur social ou un professionnel de santé

• Vous disposez de ressources limitées (1 100€ par mois par adulte, 550€ par personne à charge)

> Tarif : 0,20€ par kilomètre effectué + 23€ de cotisation annuelle et familiale à l'Association Familles Rurales du Pays de Colombey

• Vous disposez de ressources comprises entre 1 100 et 1 300€ par mois par adulte, 650€ par personne à charge

> Tarif : 0,32€ par kilomètre effectué + 23€ de cotisation annuelle et familiale à l'Association Familles Rurales du Pays de Colombey

Pour votre première inscription, contactez l'association au moins une semaine avant votre déplacement.

> Il vous sera demandé : votre dernier avis d'imposition et un justificatif de situation.

## > Comment devenir conducteur bénévole ?

Vous avez un peu de temps à partager ?

Vous disposez d'un véhicule ?

Vous avez le permis de conduire ?

Vous avez tout ce qu'il faut pour devenir conducteur bénévole pour Mobilité solidaire !

Vous serez sollicité en fonction de vos disponibilités et pour chaque kilomètre parcouru, un défraiement de 0,40€ non imposable vous sera versé.

Contactez l'association pour vous faire connaître.

> Il vous sera demandé : votre permis de conduire, le contrôle technique de votre véhicule en cours de validité ainsi qu'une attestation d'assurance automobile.



## > Comment utiliser Mobilité Solidaire ?

> Dès que vous avez connaissance d'un besoin de déplacement, contactez Elodie & Shona au minimum 48H à l'avance.

> Elles vous rappelleront une fois le déplacement organisé pour vous donner le nom du conducteur, l'heure à laquelle il/elle passera vous chercher et le montant à lui verser le jour du déplacement.

> Le conducteur patientera pendant la durée de votre rendez-vous qui ne devra pas dépasser 2h.



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Elodie & Shona à l'Association Familles Rurales du Pays de Colombey ou nous rendre visite au 4 route de Moncel 54170 Colombey-les-Belles

[mobilite.solidaire@famillesrurales.org](mailto:mobilite.solidaire@famillesrurales.org)

**Tél. : 09.77.76.23.40**

Lundi - Vendredi : 14h00 - 18h00

Mercredi : 14h00 - 16h30

Mardi - Jeudi - Samedi : 9h30 - 12h00



Un service porté par les Associations Familles Rurales du Pays de Colombey et de Ceintrey-Voinémont.

Soutenu par le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la CAF et les Communautés de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois et du Pays du Saintois.



Une aide aux déplacements par et pour les habitants des Communautés de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois et du Pays du Saintois



ASSOCIATION DU PAYS DE COLOMBEY